

## REGLEMENT DES INDEMNITES ET DES JETONS DE PRESENCE DES MEMBRES DU COMITE DU SEOD

## 1. JETONS DE PRESENCE

Bureau, comité, assemblée des délégués Par séance Fr. 80.-

## 2. INDEMNITES

Représentation du SEOD, groupes de

travail, commissions et préparation Par heure Fr. 60.-

Déplacements pour représentation Selon le tarif de la RCJU

Forfait indemnités déplacements + frais président(e) Fr. 500.-Forfait indemnités déplacements + frais membres bureau Fr. 300.-Forfait indemnités déplacements + frais membres comité Fr. 150.-

Le comité du SEOD est habilité à indexer les montants chaque fois que l'indice suisse des prix à la consommation a varié de plus de 5 points.

Le présent règlement abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires, en particulier le règlement des honoraires, jetons de présence et vacations du 10 décembre 2009.

Approuvé par l'Assemblée des déléguées du SEOD du 30 novembre 2017.

Au nom de l'Assemblée des délégués Le Président Le Secrétaire

Jean-Paul Miserez Claude Gorrara